

Containers cylindriques P.A. à pulvérulents et granuleux

Nous avons annoncé dans notre numéro 4 d'octobre 1962, la mise en service de nouveaux containers cylindriques P.A. à pulvérulents et granuleux.

Depuis quelques mois, ces containers sont à la disposition de la clientèle. Ce matériel est appelé à résoudre d'une façon particulièrement simple le transport de porte à porte entre les centres de production et les entrepôts des destinataires, de marchandises en vrac, notamment de produits alimentaires (céréales, sucre, malt, etc.) ou de produits chimiques divers.

L'enlèvement et la livraison à domicile sont effectués au moyen de remorques routières spéciales permettant le dépôt ou la prise au sol des containers, ainsi que le déchargement par culbutage. Quatre anneaux de levage à la partie supérieure des containers permettent également la manutention à l'aide d'engins appropriés (grue, pont-roulant, etc.).

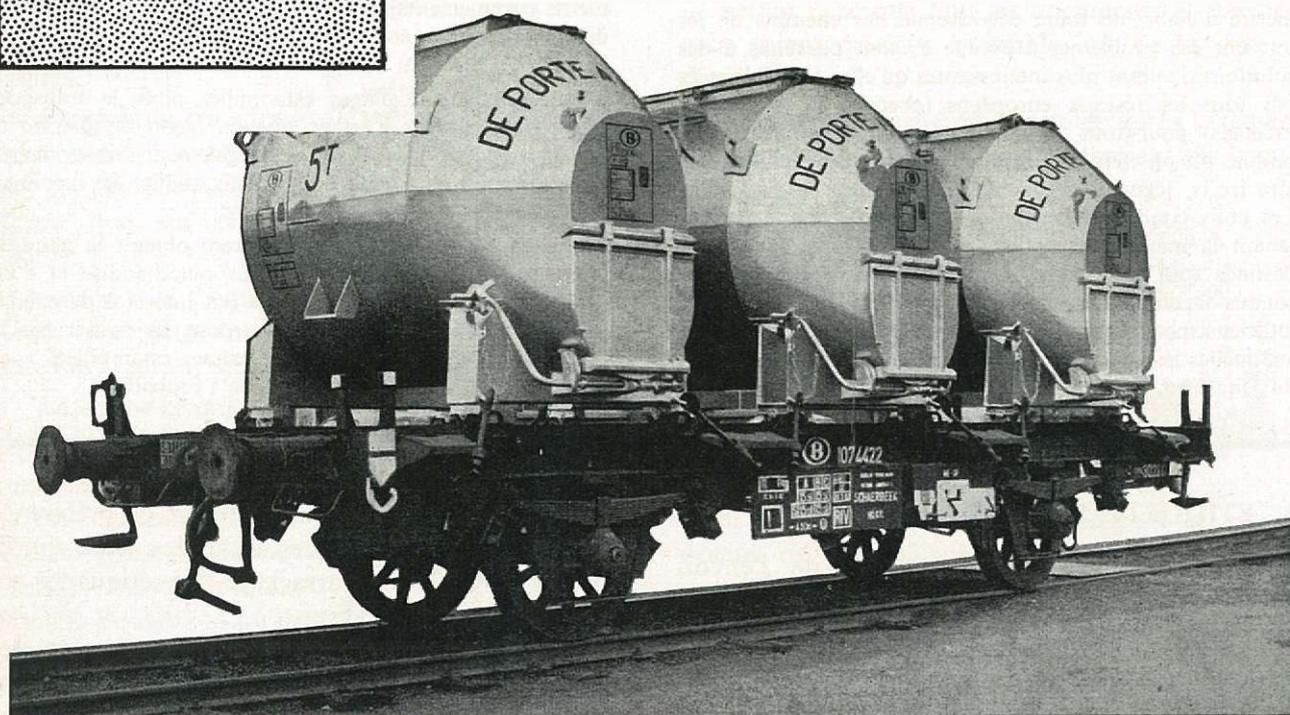
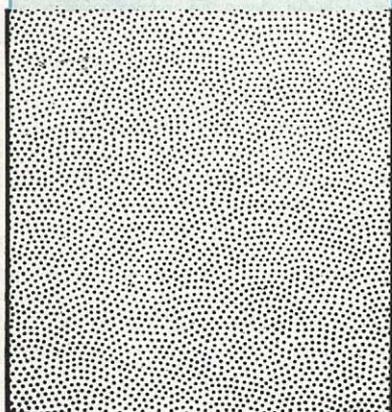
Nous reproduisons ci-après les principales caractéristiques des containers cylindriques P.A.:

capacité:	7,5 m,	
tare:	850 kg,	
charge autorisée:	5 tonnes,	
hauteur	} extérieures	
largeur		2,303 m,
longueur		2,081 m,
ouverture de remplissage:		
long. 1,40 m; larg. 0,70 m;		
orifice de déversement:		
larg. 0,84 m; haut. 0,70 m.		

Charge utile totale d'un wagon avec 3 containers: 15 t.

Prix de transport: ceux applicables aux marchandises transportées en wagons ordinaires, augmentés le cas échéant d'un supplément pour prise ou remise à domicile des containers.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous donne les prix de transport actuels par tonne aux distances de 50, 100 et 150 km.



Classe	Nature des marchandises	5 tonnes			10 tonnes			15 tonnes		
		50	100 km	150	50	100 km	150	50	100 km	150
1	sucre	162	270	348	121	203	261	106	178	229
2	malt	137	229	295	103	172	221	90	151	194
3	céréales	116	194	250	87	146	188	77	128	164
4	chaux hydraulique broyée ou en poudre	99	165	212	74	124	159	65	108	139

Les opérations de prise ou de remise à domicile donnent lieu à la perception d'un supplément de 125 F par container dans un rayon de 5 km. Supplément au delà de 5 km pour chacune des opérations: 25 F par container et par km au-delà de 5 km.